

La constitution ...et puis après?



Mme Suzanne Thibodeau, responsable du centre d'accueil francophone à Fort McMurray, estime que la plupart des Québécois établis dans la région comptent repartir au Québec d'ici trois ou quatre ans.

3 000 francophones installés dans la région de Fort McMurray

Nouvelle ruée vers l'or noir: pas de communauté québécoise distincte

Par Denis Lessard

FORT McMURRAY, Alta. (PC) — Le Klondike, la ruée vers l'or et ses migrations anarchiques, ses villes-champignons surgies d'on ne sait où, au gré des filons, ici où l'on exploite depuis 10 ans les gisements de sables bitumineux, ces images d'Épinal nécessitent une édition revue et corrigée.

A Fort McMurray, où les "coureurs de chantiers" ont pris la place des coureurs de bois, ils sont environ 3.000 francophones dont une très grande majorité de Québécois à participer à cette nouvelle ruée vers l'or noir que les compagnies Suncor et Syncrude prétendent avoir domestiqué.

En dix ans, la population de la ville s'est multipliée par six et atteint maintenant 30.000 personnes. Par quartiers, les "townhouses" s'alignent, identiques, coquets, ne différant guère de ceux que l'on pourrait trouver dans les villets-dortoirs du Québec.

Pas de communauté distincte

"On n'a eu que 16 pouces de neige l'hiver dernier", lance fièrement Mme Suzanne Thibodeau, responsable du centre d'accueil mis sur pied par l'Association canadienne-française à Fort McMurray, et qui depuis quatre ans ne connaît plus les "bordees" de sa ville d'origine, Tracy, au Québec.

Peu de neige, mais les tomates gèlent au mois d'août dans les rares jardins que les plus audacieux ont entrepris sur ce sol qui ne boit pas l'eau, trop imprégné qu'il est d'huile et qui, sur le même parallèle que Fort Chimo, au Québec, fait plus grandir les villes-champignons que les légumes.

Mais les Québécois ici ne forment pas une communauté distincte, des 3.000 francophones de la vil-

le, seulement 300 font partie de l'association francophone. "Il y a des gens que l'on connaît de vue depuis longtemps et que l'on est surpris d'entendre parler français un jour", dira Mme Thibodeau.

Salaires fabuleux

Fort McMurray, c'est pour quelques privilèges (environ 5.000 personnes) qui ont eu la chance de décrocher un emploi à Suncor ou à Syncrude, le démenagement payé, la promesse d'obtenir une maison en dépit des six mois d'attente et des avantages fiscaux forts importants dans cette région où les salaires sont le triple environ de ceux du Québec, pour peu que l'on ait un métier spécialisé.

Les employés de ces deux compagnies peuvent compter sur des prêts de \$32.000 sans intérêts pour l'acquisition de leur maison. Comme ici elles coûtent au minimum \$85.000, les employeurs financent le reste à 7 pour cent d'intérêt environ, tout en fournissant des subsides intéressants pour le chauffage et l'électricité. Aussi, le dernier budget MacEachen qui rend impossible tous ces avantages a-t-il eu l'effet d'un coup de massue pour les membres de la communauté.

Pas de terrains

Pour les autres, toutefois, qui sont venus à leurs frais tenter leur chance sans passer par la filière

des firmes pétrolières, restent les parcs à roulettes (minimum \$14.000) que l'on déménage au gré des expansions anarchiques des quartiers des "townhouses".

"Nous, on veut s'acheter un terrain pour notre roulotte", dira Mme Suzanne Pelletier, de Montréal, exaspérée par la menace constante d'avoir à changer d'endroit. Les rares terrains disponibles se vendent toutefois aux environs de \$30.000 à \$40.000.

Pour elle, Fort McMurray c'était surtout la présence de son mari qui n'aura plus à s'exiler à Sheterville et à Sept-Îles pendant qu'elle s'ennuyait dans son bungalow de Saint-Louis de Terrebonne.

**N.D.L.R.:** La Tribune poursuit aujourd'hui la publication d'une série d'articles rédigés par trois journalistes de la Presse canadienne qui ont sillonné le Canada afin de cerner comment la nouvelle constitution affectera le Canadien moyen. Les trois journalistes se sont particulièrement intéressés aux questions d'éducation et d'administration de la justice et apportent en outre les témoignages de Québécois établis dans les autres coins du pays.

"Les gens pensent que c'est le Klondike ici, mais il n'y a pas tant d'ouvrage que cela en dehors des deux grosses compagnies", dira Mme Lise Peters, francophone originaire de Verdun, résidente à Fort McMurray depuis près de cinq ans. Depuis quelques mois déjà, Syncrude et Suncor semblent avoir fait le

plein de main-d'oeuvre, laissant aux autres le démarrage du projet Alsand, prévu pour le printemps, comme seul espoir d'atteindre la terre promise et bitumineuse.

Compagnies omniprésentes

Car ici, l'influence de la compagnie est omniprésente, même dans les relations sociales. Syncrude organise chaque année un ou deux repas communautaires pour ses employés. "Cela dure deux jours parce que beaucoup de gens travaillent sur des quarts, aussi les billets pour y aller sont fournis par la compagnie et on est à peu près sûr de ne pas y être en même temps que nos amis", dira pénaude Mme Peters.

La jeune génération

"Les jeunes qui viennent ici n'ont pas la même vie que nous", admet toutefois Mme Thibodeau. Ces derniers parlent en effet bien plus du taux effarant d'alcoolisme dans la région et de la prostitution florissante que de la quiétude des quartiers "pareils comme en bas" de cette ville à cinq heures de route au nord d'Edmonton.

Ces jeunes, à la différence des familles, comptent revenir au Québec des qu'ils en auront la chance. "Je ne me vois pas élever mes enfants ici", dira Rachel Bourgeois, originaire d'Ottawa, qui compte rentrer chez elle dès que son mari, un ingénieur, aura acquis suffisamment d'expérience pour se trouver un emploi au Québec. En attendant, elle travaille pour une agence de voyage; "les gens voyagent beaucoup ici", dit-elle, vers l'Est d'abord, mais aussi à Hawaï et Las Vegas.

Le nouveau bilinguisme demeure "indicatif" et non obligatoire

Les Franco-Manitobains parlent d'espoirs trahis

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Les Franco-Manitobains avaient de quoi se réjouir, ce 13 décembre 1979. Après 90 ans d'unilinguisme, la Cour suprême du Canada venait de déclarer inconstitutionnel le "Manitoba Official Language Act" de 1890 qui faisait de l'anglais la seule langue officielle de la province.

Le Manitoba revenait donc à ses origines, à l'article 23 de la loi qui créait la province en 1870 et qui spécifiait que la province était officiellement bilingue, tant à la législature que devant les tribunaux.

M. Georges Forest, un agent d'assurances de Saint-Boniface, avait contesté jusqu'au plus haut tribunal du pays la constitutionnalité d'un billet de stationnement unilingue anglais qui lui avait été remis, et, du même coup, avait refait du Manitoba une province officiellement bilingue où les droits des francophones sont protégés par la constitution.

Mais les Franco-Manitobains se demandent aujourd'hui si l'article 23 de la Loi du Manitoba est suffisant

pour rendre les institutions provinciales bilingues.

Ainsi, le 7 juillet dernier, la Cour d'appel du Manitoba émettait l'avis que l'article 23 était "indicatif" et non "obligatoire", ce qui voudrait dire que la législation du Manitoba devrait être dans les deux langues, mais que cela n'est nullement obligatoire.

La cause, qui remonte à la contravention unilingue anglaise pour excès de vitesse remise à M. Roger Bilodeau, à Saint-Boniface, le 29 mai 1980, devrait être entendue par la Cour suprême du Canada au début de 1982.

La Société franco-manitobaine, qui représente les quelques 55.000

francophones de la province, est intervenue dans cette cause, comme l'explique M. Ronald Bisson, de la SFM.

"Nous disons que le gouvernement doit tout simplement respecter la loi. Simon, on revient à l'époque du bilinguisme obligatoire au Québec et facultatif ailleurs", affirme-t-il.

Si tous les espoirs étaient permis en 1979, suite au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Forest, les Franco-Manitobains commencent aujourd'hui à parler d'espoirs trahis.

"Le résultat net du jugement Forest, c'est une cour française à Saint-Boniface et la traduction simultanée en Cour d'appel", déclare M. Bisson.

Et ces deux "victoires" sont elles-mêmes contestables. C'est très bien d'avoir la traduction simultanée en Cour d'appel, mais c'est le tribunal dont on a le moins besoin, dit M. Bisson.

Quant au tribunal français de

Saint-Boniface, il a entendu son premier procès en français en novembre dernier, quand le juge Robert Trudel acquittait Pierre Forest d'une infraction au Code de la route. Ironiquement, Pierre Forest est le fils de Georges Forest, l'homme qui est largement responsable de la création de cette cour.

Mais, encore là, la cour de Saint-Boniface ne fait pas l'unanimité.

"Il est un principe très important dans notre droit: celui de ne pas choisir son juge."

"Si je choisis d'avoir mon procès en français, je sais que je vais comparaître à Saint-Boniface devant le juge Trudel. Il est le seul", lance M. Bisson.

De plus, poursuit-il, qu'arrive-t-il aux francophones qui n'habitent pas dans la région de Saint-Boniface? Il ne leur est pas toujours possible de se déplacer, avec leur avocat, pour s'y rendre; perdent-ils alors leur droit à un procès dans leur langue?

D'autre part, la cour de Saint-Boniface ne s'occupe que de causes relativement peu importantes, comme les infractions au code de la route. Qu'arrivera-t-il lors de la cause criminelle plus sérieuse?, demande M. Bisson.

De plus, il manque d'avocats francophones, au plus une cinquantaine de membres du Barreau du Manitoba peuvent s'exprimer dans les deux langues. Conséquence directe, il manque de juges, seulement quatre sont bilingues, soit un à la Cour de comté, un à la Cour provinciale, un à la Cour du banc de la reine et un à la Cour d'appel.

Le bilinguisme institutionnel au Manitoba revêt un autre aspect: celui de la traduction de la législation et, là encore, les francophones se demandent ce qu'attend le gouvernement.

Il a fallu plus d'un an après la décision de la Cour suprême avant que

le gouvernement manitobain ne mette sur pied son service de traduction juridique, qui ne compte qu'une vingtaine d'employés.

Sur les 125 lois présentées à la législature manitobaine en 1980, seulement une dizaine ont été traduites. Les traducteurs doivent également préparer une version française de quelques 20.000 pages de lois et de règlements qui forment les statuts de la province, une tâche colossale quand on sait qu'ils ne peuvent même pas traduire tout ce qui est présenté au jour le jour devant la législature.

Juge dissident

Le seul juge francophone de la Cour d'appel du Manitoba, M. Alfred Monin, ne s'est d'ailleurs pas gêné pour dire au gouvernement du Manitoba qu'il se traînait les pieds en matière de bilinguisme dans la législation.

Dans certains districts et si tout se passe bien

L'audition des causes civiles en français dès le 1er avril en Ontario

OTTAWA (PC) — En 1978, le cas de M. Gérard Filion, ancien président de Marine Industries, impliqué dans ce qu'il était convenu d'appeler "l'affaire du dragage", faisait les manchettes parce que l'accusé se voyait refuser le droit à un procès en français ou même à un procès bilingue à Toronto.

Aujourd'hui, en fait, depuis le 1er janvier 1980, M. Filion pourrait avoir son procès au criminel en français, devant un juge seul ou devant juge et jury, et ce, n'importe où en Ontario.

A compter du 1er avril 1982, si tout se passe bien, l'audition de causes civiles pourra se faire en français dans certains districts judiciaires où l'on retrouve une certaine concentration de francophones. Plus de 80 pour cent des Franco-Ontariens auront ainsi accès aux tribunaux pour les causes civiles en français.

Tout ceci s'inscrit dans la politique de francisation de l'appareil judiciaire ontarien que poursuit, depuis l'automne 1975, le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry.

Sa politique est celle des "petits pas". Si petits, que plusieurs ne voient pas le chemin qui a été parcouru depuis quelques années.

Avant 1976, le demi-million de citoyens ontariens de langue françai-

se ne pouvaient compter sur aucun service juridique en langue française, où que ce soit en Ontario.

A Ottawa, dans la capitale d'un pays officiellement bilingue, il était toujours impossible, non seulement d'avoir un procès en français, mais aussi d'obtenir un permis ou d'enregistrer un document.

Même un testament devait et doit encore être traduit en anglais pour pouvoir être homologué.

La fin du tunnel

Aujourd'hui, s'ils n'ont pas encore toute la gamme des services juridiques dans leur langue, les Franco-Ontariens peuvent, au moins, voir la fin du tunnel.

"Nous sommes plus près de la fin (du processus de francisation) que du début", affirme le coordonnateur des services juridiques en langue française au ministère du procureur général de l'Ontario, M. Etienne Saint-Aubin.

"Je suis peut-être téméraire,

mais je crois que toute la gamme des services juridiques usuels dans tous les domaines devrait être disponible d'ici à trois ans", lance M. Robert Paris, président de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario.

Le tout a commencé il y a six ans, quelques semaines après sa nomination comme procureur général, quand M. Roy McMurtry s'engageait à développer des services en langue française dans les tribunaux et le système judiciaire de l'Ontario.

Dans une province toujours officiellement opposée au bilinguisme institutionnel, l'annonce d'une telle politique se devait de créer des remous au sein même du gouvernement.

On raconte d'ailleurs que, pour mettre toutes les chances de son côté, M. McMurtry annonça officiellement sa nouvelle politique sans en parler au cabinet, mettant

ainsi ses collègues devant un fait accompli.

Les débuts allaient être très lents. À l'été de 1976, un programme pilote débutait à la Cour provinciale, division criminelle, à Sudbury. L'été suivant, le service fut ensuite introduit à Ottawa, L'Orignal, Hawkesbury et Rockland, puis à plusieurs autres villes dont Cochrane et Kapuskasing, en octobre 1977.

Les services de la division de la famille de la Cour provinciale se francisaient à Sudbury et Ottawa en 1977-78.

Mais il ne s'agissait là que de projets-pilotes. La loi sur l'organisation, elle, prévoyait toujours que "devant tous les tribunaux, les brefs, actes de procédure et plaidoiries se font en langue anglaise seulement".

Demain: De plus en plus d'ouvriers québécois se tournent vers l'Alberta

L'état de guerre est-il déclaré entre vos fumeurs et vos non-fumeurs? Alors changez d'air!

Les fumeurs et les non-fumeurs s'entendent difficilement. Et c'est souvent leur travail qui en souffre. Alors, quoi faire? Facile! Changez d'air avec le BIONAIRE 2000 de Biotech. Il changera l'air de votre entreprise en air pur de la montagne. Des milliers d'entreprises d'envergure utilisent le BIONAIRE 2000 et elles ont remarqué une baisse du taux d'absentéisme et une augmentation de la productivité. Soyez d'affaires. Procurez-vous un BIONAIRE 2000. Avec lui, vos fumeurs et vos non-fumeurs auront... changé d'air.

**BIONAIRE 2000**

BIOTECH ÉLECTRONIQUE #1 LTD.  
AU SERVICE de VOTRE ENVIRONNEMENT

La gamme complète des BIONAIRES 100A, 300, 1000 et 2000 disponible chez:

**Communications G.M. Enr.**  
1975, rue Vermont,  
Sherbrooke,  
J1J 1G9  
Tél.: 567-2441

**Marcel Bédard Ltée**  
147 St-Damase,  
Drummondville, Qué.,  
J2B 6G3  
Tél.: 472-6266

## La page éditoriale

### Le pouvoir des radicaux

Par rapport à leur nombre, les radicaux ont, à l'intérieur des groupes syndicaux ou des groupes politiques, si l'on prend pour exemple le dernier congrès péquiste, une autorité exagérée qu'ils ont modelée par leur participation, au contraire des modérés qui se contentent du pouvoir bien aléatoire du nombre. Les réunions et les congrès syndicaux ont cette malheureuse distinction d'attirer et d'exciter surtout les radicaux, qui sont les champions de l'engagement, et de finir par leur ressembler.

Est-ce que par exemple la Centrale de l'enseignement du Québec n'a pas pris des positions que contesteraient nombre des syndiqués de la base s'ils osaient seulement, ou s'ils se mêlaient seulement de leurs affaires de syndicat? Il n'est peut-être pas si imprudent d'ailleurs d'établir une comparaison entre le départ du président de la CEQ, M. Robert Gaulin, et les remous qui ont marqué le dernier congrès péquiste. La décision de M. Gaulin de ne pas solliciter un renouvellement de son mandat est en partie la victoire des radicaux, comme le congrès péquiste est la victoire des radicaux, ce même si le triomphe de M. Lévesque est prévisible au referendum interne du Parti québécois.

Dans le message qu'il a adressé aux membres du Bureau national de la CEQ, M. Gaulin rappelle bien sûr qu'il est un "tenant de la mobilité dans les fonctions de respon-

sabilités..." et qu'il a maintes fois affirmé qu'il ne saurait "occuper le poste de président longtemps". Mais il est évident, et il ne le cache pas, que son leadership était sinon très contesté, du moins dérangé ou inquiété par l'opposition du Conseil général à certaines de ses priorités ou à son style. M. Gaulin s'est buté au désaccord du Conseil général sur les questions de la représentation syndicale, de la participation de la centrale au sommet des personnes handicapées. Il dira que toute la question de la représentation repose pour lui sur "une conception fondamentale de l'action syndicale" et que, comme président, il ne peut vivre en contradiction avec ses convictions profondes et être en opposition avec les instances sur ce sujet. Il dira aussi et surtout que le leadership qu'il a exercé et la conception de l'action syndicale qu'il a avancée sont "contestés par certains ou plusieurs dans les rangs de la Centrale".

Elu par les modérés, ou par une volonté de retour à la modération de la part de syndiqués échaudés par le radicalisme de son prédécesseur M. Yvon Charbonneau, M. Gaulin a été écarté par les radicaux. N'est-ce pas l'homme de gauche, déjà plus gauchisant que la base, éloigné par les "progressistes" au vu et au su du groupe des modérés ou des conservateurs de la base qui, malgré ses appels, ont oublié, encore, de participer?

Jacques Lafontaine

### La trop longue réflexion du député Bisailon

En décembre dernier, le député de Sainte-Marie, Guy Bisailon, se demandait à haute voix si le cadre péquiste lui servait bien. Au lendemain de sa participation voyante à un colloque de ceux qui se sont baptisés "les éléments les plus progressistes" du Québec au sens moderne du mot, cette publique remise en question allait de soi. Mais compte tenu que M. Bisailon, un des organisateurs de ce colloque de novembre 1981, s'apprête vraisemblablement à participer à une seconde rencontre de ceux-là, à gauche de la gauche péquiste, qui pourraient, c'est loin d'être exclu, fonder un parti politique, il allait de soi aussi qu'il quitte le parti gouvernemental et siège comme indépendant; avant de réapparaître éventuellement devant ses électeurs sous de nouvelles couleurs dont il est en train, dirait-on, de faire le mélange.

M. Bisailon s'était donné la période des fêtes pour réfléchir à son appartenance au parti ministériel. Revenu de vacances, il aurait pris sa décision, mais précise — paradoxe — qu'il consulte; façon gauche de dire qu'il s'accroche, manifestement par intérêt, à la bannière péquiste, tablant sur la pro-

habilité que ses collègues, soucieux de préserver leur image démocratique, ne lui indiquent pas la sortie. Guy Bisailon étire son mandat pour servir ses intérêts personnels. Comme, risquant de nuire à ses devoirs de député de Sainte-Marie, il se promène à travers le Québec, son projet — au demeurant intéressant — de service national sous le bras, pour se faire du capital politique, Guy Bisailon dessert son parti et ne sert pas ceux qu'il représente à l'Assemblée nationale.

Ce que les anciens appelaient les "rgirements de capot" sont monnaie courante et de nombreux autres députés avant M. Bisailon ont reconsidéré leur option en cours de mandat. Certains ont d'ailleurs vu les électeurs cautionner par la suite leur changement d'allégeance. Mais M. Bisailon donne la vilaine impression d'utiliser le Parti québécois et son poste de député péquiste. De cette machine qui ne lui convient plus il semble avoir fait son véhicule publicitaire. Son statut de député péquiste ne lui sert plus qu'à lui. Il est temps qu'il le change pour celui de député indépendant. C'est une question de simple décence.

J. L.

### (1) Où est-on allé chercher les 5 091 013 \$ qui manquent pour équilibrer le budget?

		%
De l'augmentation naturelle des revenus	792 513 \$	15,51
De l'augmentation de la taxe foncière	1 586 000 \$	31,15
De l'augmentation des licences pour chiens	12 500 \$	0,25
De l'appropriation des surplus accumulés	2 700 000 \$	53,03
	<b>5 091 013 \$</b>	<b>100,00</b>

S'il manque un chien, la ville sera aux abois pour équilibrer son budget

### OPINION DES LECTEURS

#### Les tarifs de la Corporation municipale de transport

M. Jean-Guy Archambault  
Président de la CMTS

Depuis l'annonce faite concernant l'augmentation des tarifs de la CMTS, je ne m'explique pas pourquoi personne n'a encore protesté à ce sujet. Surtout les étudiants! Suis-je donc la seule étudiante à juger inacceptable cette hausse qui, soit dit en passant, n'est pas de 20% mais bien de 25%?

En effet, je m'explique davantage le fait que vous deviez encourir des dépenses supplémentaires, si les calculs sont tous si minutieusement effectués. Je ne suis pourtant pas experte en calcul mais, selon moi, une hausse de 20% sur une

passer-partout de 19\$ se chiffrerait à 22,60\$ tandis qu'à 25%, elle serait de 23,75\$. Sachez que cette différence, si minime peut-elle vous sembler, est très importante dans un budget d'étudiant.

Pourquoi ne pas envisager la possibilité d'établir une passe-partout "étudiante", tout simplement sans distinction d'âge? Vous avez pourtant semblé apprécier la suggestion, monsieur Archambault, lorsqu'elle vous avait été apportée l'année dernière par deux étudiants. Mais a-t-elle seulement été prise en considération?

Songer au prix qu'un étudiant devra dorénavant

payer pendant une année scolaire de dix mois, pour son transport seulement: 240\$!!! Ce qui représente une bonne partie du prêt ou de la bourse obtenus... si obtenus, bien sûr. Quelle que soit sa situation financière, ça fait beaucoup de sous pour se rendre quelque part. Qu'en pensez-vous?

Je désire également vous faire part de mon opinion concernant "l'amélioration" du système depuis quelques temps. Je pense surtout aux circuits 7 et 8, puisque ce sont ceux que j'utilise régulièrement. Bien sûr qu'il y a eu une grande amélioration depuis septembre mais... est-elle suffisante? Pour en avoir un aperçu, je vous recom-

mande de passer à l'intersection McManamy-Kingston, direction Université, vers 8h10 le matin. Je vais à l'avance vous décrire la scène à laquelle vous risquez d'assister: Dès huit heures, plusieurs étudiants attendent à l'intérieur et à l'extérieur de l'abribus (il faut ici noter cet avantage). Certains arrivés avec le circuit 7, sont là depuis déjà un bon moment. Puis, enfin, tous lâchent un soupir de soulagement en voyant s'avancer une 8, déjà bondée à craquer. Sans même ralentir, le chauffeur fait un signe d'impuissance et passe au nez des étudiants: ils devront attendre le prochain autobus qui ne devrait pas tarder. Quelques minutes plus tard, un autre véhicule se pointe à l'horizon, sur la rue Kingston cette fois. Une masse d'étudiants en sort, pour venir rejoindre ceux qui attendent, presque congelés, de l'autre côté de la rue. Enfin, une autre 8, à moitié remplie cette fois - quelle chance - accueille chaleureusement les passagers, environ une vingtaine. Ceux-ci peuvent alors constater que le même sort qu'ils subissaient quelques minutes plus tôt est maintenant réservé à d'autres personnes aux arrêts suivants. A leur tour, ils doivent attendre le prochain autobus!

Evidemment, cette scène est ici décrite avec une note d'humour... vaut mieux en rire qu'en pleurer. Et je ne parle pas ici de la sécurité dans ces autobus bondés. Non, c'est vrai, aucun danger: on est tous tellement "collés" les uns sur les autres; impossible de tomber! Toute une façon de débiter la journée... ou de la terminer. Car on doit embarquer dans les mêmes "boîtes à sardines" au retour.

Et maintenant, je me permets de critiquer également la fameuse enquête effectuée par une agence de publicité, il y a quelques temps. Était-il vraiment nécessaire de dépenser 40.000\$ à cette période de l'année, quand vous précisez (La Tribune, 11 décembre 1981) avoir dû débours 22.000\$ supplémentaires à cause du prix de l'essence?

De plus, je mets en doute la pertinence de cette enquête. Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte principalement du groupe-cible, des personnes concernées, plutôt que d'appeler n'importe où, au hasard du bo-

tin téléphonique? Vous répondrez qu'en contactant ainsi des non-habités du service en commun, vous pouviez, en prenant connaissance de leurs allées et venues, modifier les trajets afin de servir ces gens. Mais le désirent-ils vraiment? A ma connaissance, les plaintes concernant les trajets ne sont pas nombreuses au point de nécessiter une somme aussi exorbitante. Lorsque je faisais mention plus haut de la pertinence de l'enquête, je peux vous spécifier que je n'ai pas eu personnellement à subir ce questionnaire, mais que j'étais par contre présente à la réunion organisée par l'agence de publicité qui recherchait des téléphonistes. J'ai donc pris connaissance du questionnaire et entendu les raisons fournies pour la mise sur pied de cette enquête; je dois avouer que les questions ne m'ont point paru pertinentes.

Vous n'avez qu'à vous promener quelque peu dans les autobus et c'est là que vous y entendrez les vrais commentaires des personnes touchées par les transformations de la CMTS.

J'ose espérer que les étudiants se regrouperont et ce, avant qu'il ne soit trop tard, donc avant le 1er février. On peut déjà lire sur les affiches apposées dans les autobus que ceux qui désirent protester doivent le faire dans les 4 jours suivant la date de publication. Et il n'y a pas de date d'inscription... Pourquoi?

En dernier lieu, je me permets de souligner un petit détail: n'est-il pas étrange que cette augmentation, qui touche un très grand nombre d'étudiants, soit annoncée justement à la fin d'une session et prévue pour le début de la suivante? Il est bien connu que plusieurs étudiants des Cégep et universités proviennent de l'extérieur de la ville. Ils ne sont donc pas mis au courant de ces projets pendant le temps des Fêtes et, lorsque la session recommence, les préoccupations premières de l'étudiant concernent principalement la bonne mise en marche de ses études. Je dois vous avouer que vous avez très bien choisi votre temps, bravo!

Il ne reste maintenant qu'à souhaiter un appui très fort de la population étudiante, ce que nous pourrions d'ailleurs constater d'ici la fin du mois.

Linda Roy, étudiante

#### Les hémodialysés crient au secours

M. le Ministre  
Raynald Fréchette

Les malades hémodialysés, assistés sociaux, crient au secours!

Monsieur le Ministre, ces malades traités par le rein artificiel, ont reçu un bien triste cadeau des Fêtes. En effet, à partir du 1er janvier 1982, le supplément mensuel de \$100,00 attribué aux bénéficiaires sous hémodialyse sera aboli, suite à une décision ministérielle. En bon québécois, ça veut dire un manque à recevoir de 14 à 40% de l'assistance sociale pour ces patients, en cette période d'inflation, ça signifie aussi pour beaucoup une privation sur l'essentiel, comme de manger...

Permettez-moi de vous

rappeler que ces patients ne peuvent pas manger la nourriture usuelle de toute la famille, il leur faut un menu spécial désodé, comme des légumes, du beurre, du pain, des potages sans sel. Si la famille prend un dîner avec jambon, charcuterie, viandes pressées, le malade devra prendre du poisson, du poulet, du veau sans sel etc... Quand on est bien nanti, il n'y a pas de problème à préparer plusieurs menus, mais quand le budget est difficile à boucler, c'est une toute autre affaire.

Monsieur Fréchette, cette décision ministérielle (MAS) est excessivement pénible à prendre pour de bonnes gens qui n'ont pas choisi par vocation de ne pas travailler, mais qui y

sont obligés par une maladie sévère. Je crois que nous sommes bien loin des coupures "faites dans le gras" et bien légitimes de certains secteurs des affaires sociales.

De plus, nous éprouvons un certain malaise à nous rappeler que certains hauts fonctionnaires ont reçu récemment de bien beaux cadeaux des Fêtes, que certains députés et ministres jouissent de plans de pension à faire rêver...

Tout en applaudissant à de beaux grands projets collectifs, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel, assurer le minimum vital à nos moins bien nantis, sinon de beaux rêves pourraient s'estomper...

Claude Caron, M.D.  
Sherbrooke

#### Résistez aux pressions du Conseil du statut de la femme

M. René Lévesque  
Premier ministre  
du Québec

Vous devriez résister aux pressions de Claire Bonenfant et de son groupe. L'avortement demeure un crime abominable: il suffit d'en voir faire un de ces avortements provoqués! Et cela quoi qu'en disent des pasteurs craintifs ou des faiseurs(ses) d'anges bien rémunérés.

Tuer délibérément un être humain innocent, incapable de se défendre ou de faire valoir ses droits sera toujours un meurtre; et cela peu importe la profession de celui(elle) qui

conseille ou qui décide, de celui(elle) qui paie ou de celui(elle) qui tue.

S'il me reste une certitude c'est bien que mon vétérinaire, à ma demande, abattrait mon cheval de grande valeur qui s'est cassé la patte, mais qu'il refuserait avec véhémence de me débarrasser de mon enfant gêné. Pourquoi grand Dieu mon médecin devrait-il agir autrement, lui qui fait serment de ne faire aucun mal à personne?

Monsieur le Premier Ministre vous aviez entièrement raison de vous opposer à l'avortement. Et vous avez le devoir de reviser

vos décisions concernant les "cliques Lazure", distributrices de la contraception - souvent abortive - et procuratrices d'avortement par tous les moyens, y compris le déchetage et la brûlure par le sel. Suivez votre premier mouvement: vous ne le regretterez pas et vous n'aurez pas à faire amende honorable comme ce médecin neworkais, fondateur de "clinique de planification familiale" qui - après 60.000 avortements effectués par lui-même et par ses supposés a reconnu avoir présidé à la mort de 60.000 personnes.

François Malenfant

#### Nous avons notre coin de Pologne

Toute personne la moins durement sensible au sort des humains ses frères ne peut rester indifférente à l'oppression subie par les Polonais.

Voilà un peuple qui s'est pris en main, qui s'est solidarisé pour obtenir, à force de luttes, des droits légitimes. Voilà un gouvernement totalitaire qui a choisi la manière forte pour mater ses sujets, tel un père qui choisit la fessée pour "casser" son enfant, la voie du dialogue étant plus difficile et moins expéditive que la loi du plus fort.

Nous qui vivons dans un pays dit libre, nous sommes offusqués de constater ce qui se vit en Pologne. Nous trouvons inconcevable qu'une autorité en place utilise son pouvoir pour écraser des humains comme nous.

Cependant, si nous y re-

gardons à deux fois, il nous faut constater que nous avons notre coin de Pologne. Certes, c'est moins saillant et moins dramatique mais, sophistiquement, le pouvoir persécute.

Le droit à la syndicalisation est théoriquement reconnu chez nous. Or, dans les faits, les hommes et les femmes qui incarnent ce droit en s'engageant dans le mouvement syndical sont trop souvent jugés indésirables et font parfois l'objet de représailles. Celles-ci ne sont pas faites à la vue de tous, elles n'ont pas de caractère officiel mais elles peuvent aussi faire mal.

On veut bien respecter le droit syndical mais lorsque celui-ci nous dérange, nous questionne, on s'en prend, plus ou moins consciemment, à ceux et celles qui ont choisi, pour un temps, de servir une collectivité

par le biais de l'action syndicale.

Nous pourrions nous arrêter aussi à des oppressions dans les relations parents-enfants, professeurs-élèves, mari et femme, employeurs-employés et d'autres encore... Chaque fois que nous nous servons d'un pouvoir que nous détenons pour nous montrer, par la force de ce pouvoir, les maîtres absolus d'une situation.

Les incidents qui se vivent en Pologne doivent nous scandaliser certes, mais ils doivent aussi nous amener à réfléchir sur nos propres attitudes avant de juger quiconque. Ne sommes-nous pas à nos heures des gouvernants totalitaires et oppressifs là où nous oeuvrons? Et quand cela est, trouvons-nous aisément une justification à de tels comportements?

Benoit Descôteaux  
Omerville

#### Hommage à une grande dame

Ceci se veut un hommage à une grande dame, Cécile Marcheterre, qui par son dévouement, son implication sociale et son altruisme nous épate tous. Elle est un exemple d'assiduité, de courage et de travail acharné. On ne peut qu'aimer une personne qui aime tant et qui est présente, atteinte d'une sérieuse maladie.

Tu es là comme le bon Samaritain. Tu es toujours à l'écoute. Jamais tu ne remets à demain. Tu es pour la personne qui souffre. Son beau rayon de soleil, quelle merveille! Tu observes, tu sondes les coeurs. Parce que le tien, tu le connais bien. Pour l'autre, tu es un bon ami. Tel Jésus, ton grand Copain. Ta voix à son oreille est une douce musique. Ton regard doux une tendresse bénéfique. Continue, continue à tendre la main. Grâce à toi pour certain. Le déclin réfiète la belle aurore. D'un renouveau de bonheur sans fin. Va, mon ami...

Nous du Réseau d'amis, au nom de nombreuses personnes qui la connaissent, qui ont bénéficié de ses services, de ses visites amicales voulons témoigner de notre reconnaissance et de notre amitié pour elle et demandons que soit publié un de ces poèmes intitulé "Toi, l'ami".

Le Réseau d'amis

Cécile Marcheterre

### OPINION DES AUTRES

#### Pauvres propriétaires

Les propriétaires de logements locatifs en ont ras le bol. Maintenant regroupés en association, c'est à croire qu'ils ont passés au rang des masses exploitées.

Céder les yeux bandés à leurs revendications ou les prendre en pitié serait faire la preuve inquiétante d'une bien courte mémoire. Il fut un triste temps où ils avaient le haut du pavé. Ce serait aussi oublier que le logement n'est pas un bien de consommation comme un autre. Y avoir accès est un droit qui sert la dignité humaine. Mais l'exaspération des propriétaires a quelques fondements légitimes dans la mesure où on protège inconditionnellement les locataires. De

plus, le mouvement de balancier ayant fait son oeuvre, il est grand temps de rechercher un nouvel équilibre entre locataires et locateurs.

A l'époque où furent introduits dans nos lois le contrôle des loyers et la protection des intérêts des locataires, majoritaires au Québec, la situation de ces derniers n'était pas reluisante. A l'occasion, des quartiers locatifs entiers se transformaient lentement mais sûrement en véritables bidonvilles où des populations en otage étaient littéralement soumises à la discrétion et aux diktats des propriétaires des lieux.

(...) Les moeurs ont bien changé, car de nos jours, la

Régie veille. A tel point d'ailleurs que pour un rien elle n'hésitera pas à ouvrir un dossier et que c'est maintenant le propriétaire qui est démuné... ou presque.

(...) Cette inversion complète des règles du jeu en dix ans est en train de résulter en une situation économiquement coûteuse et financièrement désastreuse pour l'Etat. La Régie coûte cher et l'investisseur s'intéresse moins aux logements locatifs, ce qui influe sur leur taux de construction.

Johannes  
Martin Godbout  
Le Droit

DOCUMENT

# Le cinéma "X" sur écran de silence

Voici des extraits du mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel lors des audiences publiques tenues à Québec.

Les sous-titres sont de la Tribune

(...) Ces dernières années ont permis de voir une prise de conscience et une mobilisation importantes dans le mouvement des femmes autour du thème de la violence, particulièrement sur la question du viol et des agressions sexuelles, ainsi que de la violence conjugale. Avec les maigres ressources qui leur sont octroyées, les centres d'aide et d'hébergement qui ont vu le jour n'arrivent pas à répondre à l'immensité des besoins. Des études ont été réalisées et des représentations ont été faites pour dénoncer l'inadéquation ou même l'absence totale de services pour les victimes d'une part, mais également de mesures d'éducation, de sensibilisation et de prévention concernant ces problèmes.

Les conceptions partagées par une grande partie de notre société au sujet de ces crimes sont telles que l'opinion publique, les tribunaux et les intervenants, aussi bien que les agresseurs et jusqu'aux victimes elles-mêmes dans bien des cas, n'y voient qu'un état de chose presque normal, ou pire, comme une situation dont les victimes portent la responsabilité.

## LE MARCHÉ DE LA PORNOGRAPHIE

Parallèlement à cette prise de conscience et à cette mobilisation, le marché de la pornographie écrite et visuelle qui avait connu un essor considérable au cours des années soixante en Amérique et en Europe, venait de franchir toutes les limites qui étaient techniquement possibles de franchir dans l'illustration explicite de l'anatomie sexuelle et de la génitalité. Vers le début ou le milieu des années 1970, selon les pays, une partie de la production pornographique s'est alors orientée progressivement vers une association de violence et d'imagerie sexuelle, pour en arriver peu à peu à une érotisation de la violence en elle-même. L'exemple extrême de cette tendance est apparu en 1975 avec la mise en circulation de films tournés au cours d'orgies macabres qui se terminaient par le démembrement total de l'héroïne. Des copies de films de ce genre furent saisies pour la première fois par la police new-yorkaise en 1975.

Il s'agit là de cas-limites. Mais il n'en demeure pas moins que la masse de matériel pornographique actuellement produite et distribuée en Amérique du Nord (que ce soit au marché noir ou en circulation légale) présente fréquemment le viol et la coercition comme des sources de plaisir, comme une façon d'affirmer la virilité des hommes et de satisfaire les soi-disant besoins sexuels "inavoués" des femmes. Les industries du disque et de la mode ont d'ailleurs emboîté le pas en exploitant de plus en plus l'image de femmes terrorisées et brutalisées comme symbole d'avant-gardisme.

## LES CINÉMAS "X"

En ce qui concerne précisément le mandat de cette commission d'étude, nous souhaitons donc apporter un éclairage particulier sur une recommandation formulée à plusieurs reprises par des représentants du milieu du cinéma, à l'effet de permettre la circulation d'une nouvelle classe de films par un réseau spécialisé de cinémas "X". (...)

Nous voudrions d'abord rappeler à l'intention de ceux et celles qui pourraient être confondus sur le sens de ce projet, qu'il ne s'agit pas d'une mesure visant à restreindre la diffusion des films présentement accessibles dans les cinémas, aux adultes de 18 ans et plus. Il s'agit d'étendre l'attribution de visas à des versions intégrales de films qui jusqu'ici n'auraient pas obtenu l'approbation du Bureau de Surveillance du Cinéma, ou ne l'auraient obtenue qu'après avoir subi certaines coupures. Il faut donc éviter de faire référence aux productions actuellement disponibles, même dans les établissements qu'on qualifie de cinémas "pornos", pour avoir une idée exacte de ce que les cinémas "X" présenteraient comme programmation.

Il est malaisé de prévoir de quelle façon le Bureau de surveillance appliquerait cette nouvelle classification, puisque les critères qu'il applique à la classe "dix-huit ans et plus" sont déjà difficiles à identifier. Nous pouvons cependant supposer que pour une part du moins, il s'y trouverait des productions semblables à celles qui sont actuellement importées et distribuées de façon illégale au Québec. Et comme les organismes ci-haut mentionnés ont fait textuellement référence à des contenus "particulièrement violents", il est difficile de croire que le gouvernement ne cautionnera pas ainsi la commercialisation de produits (le terme d'"oeuvre" nous semble ici d'une hypocrisie consommée) qui propageront encore davantage, et dans une facture sans doute de plus en plus soignée, un discours glorificateur au sujet des crimes commis contre les femmes. Il est peut-être utile de souligner au passage le fait qu'un tel discours semblerait ahurissant aux yeux de l'opinion publique, s'il était formulé au sujet des Juifs, des Noirs, des autochtones, ou de quelque autre groupe humaine.

En second lieu, nous tenons à rétablir certains faits concernant les études scientifiques que l'on entend citer à profusion, et qui auraient démontré hors de tout doute le caractère inoffensif, voire thérapeutique, de la por-

nographie. Rappelons d'une part que la plupart de ces études, dont les plus connues sont celles que fit effectuer la Commission sénatoriale américaine sur l'obscénité et la pornographie, furent réalisées il y a plus de 10 ans, et qu'à cette époque les films et les publications spécialisés dans la brutalité et la torture venaient à peine d'apparaître en quantité significative; il faut d'ailleurs prendre connaissance des rapports techniques soumis à cette commission pour constater que les chercheurs auxquels elle fit appel utilisèrent, souvent de leur propre aveu, des films et des images passablement candides, même pour l'époque. Le matériel utilisé se composait uniquement de contenus sexuellement explicites, et s'écartant très peu des comportements couramment admis chez un couple hétérosexuel moyen. Dans de telles conditions, on comprend bien que la Commission n'ait pas trouvé de preuves indiscutables que la pornographie conduise à l'adoption d'attitudes ou de comportements sexuels violents.

Mais en 1981 la question se pose autrement, et nous voulons exprimer une inquiétude sérieuse, non pas au sujet d'une distribution plus ouverte de représentations sexuellement explicites - bien que la dénonciation des modèles stéréotypés et aliénants pour les deux sexes soit tout aussi importante là qu'ailleurs; notre appréhension se situe véritablement à un niveau où nous croyons que la misogynie prend la forme d'une propagande haineuse qui menace notre droit à la vie et à l'intégrité physique.

Dans ce contexte, et devant les pressions exercées de l'intérieur comme de l'extérieur sur le gouvernement, en faveur de la création des cinémas "X", nous avons l'intention ferme de défendre les droits individuels et collectifs des femmes, et nous espérons que les membres de cette commission sauront aussi en tenir compte au moment de formuler leurs conclusions. Pour notre part, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet dans l'état de formulation auquel il est parvenu.

## LES POUVOIRS DU BUREAU DE SURVEILLANCE DU CINÉMA

D'autre part, la situation actuelle nous inspire déjà une critique plus large du fonctionnement et des pouvoirs du Bureau de surveillance du cinéma. En effet, nous sommes portés à croire que l'exploitation complaisante de la violence sexuelle envers les femmes rencontre plus de grâce auprès des membres de ce Bureau que l'illustration trop explicite du corps humain ou des échanges sexuels possibles entre des êtres mutuellement intéressés, alors qu'à notre avis, cette situation devrait être à l'inverse.

Ce à quoi on nous répondra sans doute, que le Bureau de surveillance ne fait que traduire en toute bonne foi le sentiment commun de la population, ou plutôt celui du public qui fréquente les cinémas. Mais quel que soit l'avis de ce public assidu, ou l'avis d'un autre public qui n'a d'autre choix que de ne pas y entrer, le fait demeure que six personnes déterminent ce que six millions de Québécois peuvent voir ou ne pas voir dans les cinémas à travers le Québec, et cela sans avoir à rendre compte de leurs décisions à qui que ce soit.

Du moment où un organisme reçoit un pouvoir aussi étendu, il nous semble logique:

1) que sa composition reflète non seulement les groupes intéressés au cinéma à titre professionnel, mais également l'ensemble de la population;

2) que cet organisme soit soumis à certaines obligations, entre autres, à celle de faire connaître les bases sur lesquelles il appuie ses décisions, et

3) que la population puisse exercer des recours à l'endroit de cet organisme, quand elle estime que ses droits sont lésés.

Dans la situation actuelle, les producteurs eux-mêmes sont pratiquement sans recours auprès du Bureau de surveillance puisque la procédure d'appel suite aux décisions contestées implique à nouveau le B.S.C. sans possibilité de recourir à une autre instance. Quant au public, connaît-il même l'existence et les fonctions précises de cet organisme?

Enfin, quel que soit l'avenir du B.S.C. ou l'évolution de ses activités, nous croyons que dans certains cas des recours légaux devront être utilisés afin de faire reconnaître nos droits. Le code criminel canadien a prévu la possibilité pour des citoyens victimes de propagande haineuse, d'obtenir une intervention judiciaire. La Charte québécoise des droits de la personne prévoit aussi la possibilité d'une intervention des tribunaux en faveur de personnes dont les droits sont lésés. Ces recours présentent cependant la lacune de ne pouvoir être utilisés que par des individus ou au nom d'individus. La Commission des droits de la personne a d'ailleurs récemment demandé au gouvernement de préciser dans la révision de sa Charte, son pouvoir de présenter aux tribunaux des requêtes allant au-delà des intérêts individualisés d'une victime.

## LES DROITS COLLECTIFS DES FEMMES

Nous comptons donc explorer les mécanismes appropriés à la défense des droits collectifs des femmes, puisqu'il devient malheureusement nécessaire de les réaffirmer ainsi. Nous comptons également le faire en tenant compte de tous les droits fondamentaux reconnus aux personnes, dont celui d'exprimer librement leurs idées; nous ne considérons cependant pas ce

droit comme devant primer surtout autre, ni comme justification permettant à certains de porter atteinte aux droits de toute la collectivité.

Nous sommes pleinement conscientes que des mesures légales ont une portée limitée, quelles que soient les situations qu'elles combattent. L'expression accrue de haine et de mépris que nous constatons dans les médias de masse depuis quelques années à l'égard des femmes manifeste un malaise très profond de notre société, auquel il est impossible de s'attaquer directement et à court terme. Les rapports entre les hommes et les femmes doivent changer et cette transformation implique celle de toute l'organisation sociale, ce qui n'est pas pour demain, et ce qui n'aura pas lieu sans heurts.

Face à l'importance de cette question, nous devons évidemment insister sur d'autres moyens d'action comme la sensibilisation au sexisme dans l'éducation en général, et dans l'éducation sexuelle en particulier, la possibilité pour les femmes de prendre en charge et d'affirmer leur propre vision de la sexualité et des rapports au corps, et enfin l'expression créatrice plus large des femmes au niveau des véhicules de notre culture.

## LES FEMMES DANS LES INDUSTRIES DE COMMUNICATIONS

Nous en venons ainsi au corollaire du problème soulevé plus haut, c'est-à-dire au peu de place qu'occupent les femmes dans les médias et dans les industries de communications, que ce soit au niveau des structures décision-

nelles, de la définition des contenus ou de la participation aux différentes étapes de la production. Comme le soulignait un récent long métrage de l'O.N.F., l'image pornographique se développe sur un fond de silence; il s'agit du silence qui recouvre non seulement la sexualité des femmes, mais leur complète identité. Le colloque or-

dans la politique d'ensemble de la condition féminine adoptée en 1978 par le gouvernement.

A titre de comédienne, les femmes subissent des conditions d'emploi de rémunération discriminatoires, en partie à cause du nombre et du type de rôles qui leur sont dévolus. Comme les comédiens en général éprouvent

d'habileuse ou de maquilleuse, les femmes techniciennes font figure d'exception pour ne pas dire de phénomène. Les possibilités de formation, d'embauche et d'acquisition d'expérience pratique sont extrêmement réduites dans ces chasses gardées particulièrement étanches que sont les métiers techniques.

(...) De plus, dans ce secteur qui exige périodiquement un rythme de travail effréné et une disponibilité totale, les femmes sont plus durement confrontées au caractère irréconciliable de cette vie professionnelle avec l'exercice des responsabilités parentales.

Nous avons peu de solutions à proposer devant cette situation et d'ailleurs la Commission n'en est pas encore à cette étape. Mais qu'il nous soit permis de souligner quelques voies de réflexion qui nous apparaissent intéressantes. Des consultations rapides nous ont fait sentir de graves lacunes en ce qui a trait à la connaissance de l'histoire et de la situation présente des femmes dans l'industrie cinématographique, que ce soit au Québec ou à une échelle plus large; ceci ne peut qu'affecter la critique et l'enseignement dans ce domaine. L'égalité des chances au niveau de la formation et de l'embauche dans certains métiers techniques est un autre objectif important à poursuivre. Enfin, l'accès aux moyens de production et la recherche d'une participation plus collective aux étapes de conception et de réalisation seraient indéniablement favorables à l'expression des travailleuses et des travailleurs impliqués dans la création cinématographique.



La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant.

ganisé il y a peu de temps par les femmes journalistes a fortement exprimé cette perception en regard du domaine de l'information (...)

Les femmes n'ont pas encore pris leur place au cinéma. Nous croyons à ce sujet pouvoir répéter les constatations et les propositions contenues

de grandes difficultés dans l'exercice de leur métier et qu'ils sont rarement invités à participer à la conception des scénarios, on peut dire que dans ce secteur, la voix des femmes ne fait souvent que se prêter à la parole des autres.

En dehors des fonctions de script,

# L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...

# 16 1/2%\*

C'est le taux d'intérêt garanti le plus élevé versé actuellement par la Banque de Montréal sur un certificat de placement de retraite (minimum de \$1 000).

Nous offrons également des taux d'intérêt concurrentiels sur notre compte spécial de retraite et sur nos dépôts à terme de retraite remboursables.

Renseignez-vous à l'une de nos succursales. Vous serez agréablement surpris par les avantages d'un R.E.E.R. chez nous.

Taux concurrentiels. Choix de plusieurs régimes. Aucuns frais d'adhésion ni de frais annuels.

\*Durée de 5 ans, intérêt versé annuellement, certificat émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal. Taux sujets à changement sans préavis.



## Banque de Montréal





# "JE CHOISIS MON ÉCOLE"

## INSTITUTIONS PRIVÉES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DECLARÉES  
D'INTERET  
PUBLIC

MEMBRES  
DE L'A.I.E.S.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1982



### Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke Inc.

114, rue Cathédrale, Sherbrooke  
externat pour filles (cours secondaire I à V)

— SEANCES D'INFORMATION pour inscription à tous les niveaux.

Dimanche, le 10 janvier à 14h00 OU Mardi, le 19 janvier à 19h30. Les parents intéressés de même que leur jeune fille sont cordialement invités à venir rencontrer la Direction et à participer à une visite des différents locaux de l'école.

— SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION pour Secondaire I

QUAND: les samedis 23 janvier ou 30 janvier de 9h00 à 12h00

OU: au Collège Mont Notre-Dame 114, rue Cathédrale.

Coût de l'examen: 7,00 \$ (à remettre au moment du test).

Pour tout renseignement, communiquez à **569-8926**, Mme Gabrielle Boucher.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Il est inutile de présenter votre enfant à plus d'un examen, même si vous faites une demande d'admission à différentes institutions.
2. Chaque institution accepte ou refuse un candidat selon ses objectifs et les places disponibles. Advenant un refus, une copie du dossier des examens passés pourra être envoyée à une autre institution, à la demande des parents.
3. Les parents qui désirent présenter leur enfant à un examen d'admission (coût \$7.00) peuvent s'adresser à l'une ou l'autre de ces institutions de leur choix. Lors de l'examen, apporter les bulletins de 5e et 6e année.
4. La réponse de l'institution à une demande d'admission sera mise à la poste le **18 FEVRIER 1982**.
5. Si vous êtes intéressés par cette annonce, veuillez la conserver pour votre utilité.



### SEMINAIRE DE SHERBROOKE

195, rue Marquette, Sherbrooke

SEANCES D'INFORMATIONS

Dimanche, 17 janvier à 14h00 ou lundi, 18 janvier à 19h30. Parents et enfants sont cordialement invités à venir rencontrer la direction. On vous fournira les renseignements nécessaires. Bienvenue à tous. Entrée, rue Peel (cour).

SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION

SECONDAIRE I

Samedi, le 23 janvier à 9h00  
ou  
Samedi, le 30 janvier à 9h00

SECONDAIRE II, III, IV, V

Samedi, le 30 janvier à 9h00  
(entrée rue Peel)

Possibilité de bourses d'études pour les étudiants qui ont besoin d'aide financière.

Pour renseignements, communiquez à 563-2050, poste 27 ou 30.



### SÉMINAIRE SALESIEN

135, rue Don Bosco, Sherbrooke

Ecole secondaire privée  
Garçons et Filles

INFORMATIONS

Samedi, 9 janvier

13h00 Portes ouvertes, Exposition  
14h00 Séance d'information

Dimanche, 17 janvier

19h30 Séance d'information  
EXAMENS D'ADMISSION

Samedi, 16 janvier - 8h30  
ou  
23 janvier - 8h30

Possibilité de bourses d'étude surtout pour frères et soeurs.

TÉL.: 569-2272 ou 569-2222



### ÉCOLE SECONDAIRE DE BROMPTONVILLE

125, Ponton, Bromptonville

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR GARÇONS  
DE SECONDAIRE I A V

INSTITUTION: Privée, vocationnelle reconnue  
d'intérêt public.

SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION:

— PENSIONNAIRES ET EXTERNES:

Les samedis 23 janvier et 20 février 1982

— Arrivée: 8 h 30 A.M.

— Départ: 12 h 00 A.M.

En même temps séances d'information pour parents et visite de la maison.

RENSEIGNEMENTS  
FRÈRE ANDRÉ ST-GERMAIN, S.C. C.P. 250  
BROMPTONVILLE, JOB 1H0  
TEL: 819-846-2738  
NB: APPORTEZ LE BULLETIN

### PENSIONNAT DES URSULINES

26, rue Dufferin, Stanstead JOB 3E0



COURS GÉNÉRAL: Secondaire I à V

Cours commercial:

Secondaire IV, V et intensif  
après Sec. V général

Pensionnat-filles: Sec. III, IV et V

Externat: garçons et filles, sec. 1 à V

SEANCES D'INFORMATIONS:

Dimanche, le 24 janvier ou  
Dimanche, le 7 février à 13h30

Tél: (819)

876-2180



### COLLEGE DU MONT STE-ANNE

Chemin Ste-Catherine, Sherbrooke  
Pensionnat à la semaine pour garçons

SEANCES D'INFORMATIONS ET EXAMENS  
D'ADMISSION

SECONDAIRE I:

31 janvier ou 14 février à 14h00

SECONDAIRE II, III, IV, V:

14 février à 14h00

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

**(819) 562-4676 ou 562-0322**

N.B.: APPORTEZ LE BULLETIN



### PENSIONNAT NOTRE- DAME-DES-NEIGES COMPTON JOB 1L0 835-5441

COURS COMMERCIAL  
(régulier et intensif)

SECRETAIRE DE SERVICE, STENOACTYLO  
COMMIS-COMPTABLE, COMMIS DE BUREAU

Pensionnat pour filles  
Externat pour filles et garçons

SEANCES D'ADMISSION:

à 14 heures

23 janvier

20 février

Transport des externes du secteur  
de Sherbrooke



### Collège du Sacré-Coeur,

association coopérative

155 nord, rue Belvédère, Sherbrooke

Externat pour jeunes filles.

SEANCES D'INFORMATIONS

Dimanche, 10 janvier à 14:00 ou lundi, 18 janvier à 19:30. Tous les parents intéressés, accompagnés de leur jeune fille, sont invités à rencontrer l'équipe de direction et les professeurs pour recevoir tous les renseignements nécessaires à l'inscription. Bienvenue à tous.

SEANCES D'EXAMENS DE CLASSEMENT POUR

SECONDAIRE I

Les samedis, 23 janvier ou 30 janvier à 9:00  
au Séminaire de Sherbrooke, entrée rue  
Peel (cour)

- Coût de l'examen de classement 7,00 \$

POUR TOUT  
RENSEIGNEMENT,  
COMPOSEZ  
**569-9457**



### PENSIONNAT ET EXTERNAT de Secondaire I à V

SECONDAIRE I:

Séances d'examens  
d'admission:

Samedi, le 9 janvier à 14h00

ou

Dimanche, le 17 janvier à 14h00

Coût de l'examen: \$7.00  
(à remettre au moment  
du test)

SECONDAIRE II, III, IV, V:

Séances d'informations et  
d'inscription:

Samedi, le 9 janvier à 14h30

Bienvenue à tous,  
Soeur Claire Parenteau, p.m. dir.

Pour tout renseignement communiquez à  
Bureau des admissions: 849-4833



### PENSIONNAT DE WATERVILLE

365, rue Compton - C.P. 360 Waterville,  
Qué. JOB 3H0 Comté Compton

SEANCES D'INFORMATIONS ET EXAMENS  
D'ADMISSION

SECONDAIRE I:

Les dimanches 10 janvier ou 24 janvier à 13h30.

SECONDAIRE II, III, IV, V:

Le dimanche 14 février à 13h30.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

**819-837-2882**

N.B.: APPORTEZ LE BULLETIN



### COLLEGE NOTRE-DAME DES SERVITES

Ayer's Cliff, JOB 1C0

situé face au lac Massawippi en pleine nature  
accès facile par les autoroutes 10 et 55

PENSIONNAT-EXTERNAT POUR GARÇONS  
COURS SECONDAIRE I, II, III et IV.

Transport organisé les fins de semaine  
EXAMENS D'ADMISSION ET SEANCES

D'INFORMATIONS: les samedis, à 8h45

23 janvier

20 février

27 mars

24 avril

29 mai

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

**(819) 838-4221**

**FREDERICTON (PC) — Une secousse tellurique, la troisième en trois jours, a ébranlé une large étendue des Maritimes, vers 17h40, lundi, interrompant le service téléphonique en quelques endroits et faisant craquer des édifices.**

Les savants n'avaient pas encore précisé l'amplitude du tremblement. Au même moment, la secousse a été ressentie à un endroit aussi éloigné qu'Antigonish, dans le nord de la Nouvelle-Écosse. Le choc commençait à devenir familier pour les habitants, mais la panique s'est tout de même emparée de plusieurs qui ont quitté leur maison en hâte. Des rapports de tremblements de terre sont parvenus de Woodstock, N.-B., à la frontière du Maine, de Cambellton, N.-B., à la frontière québécoise, ainsi que de Halifax et de Dartmouth, des points assez distants les uns des autres. Des régions de la Nouvelle-

Angleterre l'auraient également senti.

Les savants étaient installés avec leurs appareils d'une extrême sensibilité dans une région sauvage du centre du Nouveau-Brunswick. Ils jugeaient que se situait la l'épicentre du premier tremblement survenu samedi. Cette région est peu habitée.

Le séisme qui a frappé les Maritimes, samedi, pourrait être associé à une faille géologique jusqu'ici

**Engendré par une faille géologique traversant le Nouveau-Brunswick?**

# 3e tremblement de terre

inactive qui traverse le Nouveau-Brunswick près de l'épicentre de la secousse.

C'est ce qu'affirmait hier le directeur d'une équipe de recherche, Robert Wetmiller, un des trois sismologues du ministère fédéral de l'Énergie dépêchés

dans la région où fut centré le séisme, entre Plaster Rock et Newcastle.

A Augusta, dans le Maine, John Ebel, directeur-adjoint de l'observatoire de Weston, au Massachusetts a affirmé que le séisme du dernier week-end devrait fournir "des in-

dicés extrêmement importants" sur les causes profondes des séismes à se produire dans la région.

Les sismologues admettent que les tremblements de terre sont provoqués en règle générale par la friction des plaques tectoniques.



Lors de la secousse de samedi, plusieurs morceaux de mortier et de roche sont tombés de la maison de Peter Leblanc.

## Le jury isolé dès le début du procès

### Meurtre de 10 enfants: Olson nie sa culpabilité

**VANCOUVER (PC) — Clifford Robert Olson a nié sa culpabilité à 10 accusations de meurtre au premier degré, lundi, au début du procès comportant le plus grand nombre de victimes de l'histoire de la Colombie-Britannique.**

Paraissant avoir maigri depuis le moment de son arrestation, il y a cinq mois, Olson est apparu devant le tribunal sous bonne escorte policière.

interrogés, 16 ont été excusés pour des raisons familiales ou de santé et cinq pour incapacité de rendre un verdict impartial.

Le jury de cinq femmes et sept hommes ayant été choisis, le juge Harry McKay décréta son isolement. Selon M. Tom Waithe, du bureau du shérif, c'est la première fois depuis une trentaine d'années que le tribunal isole ainsi le jury dès le début du procès.

Des candidats-jurés Après le choix du jury, le président du tribunal a ajourné le procès à mercredi, afin de permettre à la défense de faire venir un témoin spécial.

#### Mesure de sécurité

Comme mesure de sécurité, on a affecté huit shérifs adjoints au tribunal, en plus de disséminer des policiers en civil parmi les 135 spectateurs qui peuvent prendre place dans la salle d'audiences.

## Le sort des enfants de la secte de Moïse

### Un parent demanderait la garde de son enfant

**NEW CARLISLE (PC) — Le juge Jean Arseneault, du Tribunal de la jeunesse, entendra aujourd'hui à New Carlisle l'affaire des 7 enfants de la secte de Roch "Moïse" Thériault, actuellement placés dans des familles d'accueil sur recommandation du Directeur de la protection de la jeunesse.**

Ces enfants, âgés de 1 à 13 ans, avaient été placés en foyers d'accueil, en décembre, alors que le Tribunal de la jeunesse avait accédé à une requête en hébergement obligatoire pro-

voisable valable pour une période de 21 jours.

Ce délai expirait aujourd'hui et le Tribunal de la jeunesse aura maintenant à se prononcer sur le sort de ces enfants.

Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec à New Carlisle, au moins un parent, membre de la secte de "Moïse", s'adressera au tribunal pour obtenir la garde de son ou de ses enfants.

#### Jeûne terminé

Entretemps, Thériault et son compagnon de cellule, Jacques "Nathan" Giguère, ont mis fin mercredi dernier au jeûne qu'ils avaient commencé le 25 décembre, dans la prison de New Carlisle.

"Ils ont mis fin à leur jeûne comme ils l'avaient commencé, sans aucune explication", a déclaré le policier Gaston Croteau, de New Carlisle.

Leur enquête préliminaire relativement à la mort du bébé Samuel Giguère, 2 ans, aura lieu le 25 janvier. Avec d'autres membres de la secte, trouvés responsables de ce décès par le coronar, Thériault et Gi-

## Déraillement d'un wagon de gaz

### Nettoyage compliqué par le vent

**AUSTIN, Manitoba (PC) — L'incendie d'un wagon-citerne rempli de gaz propane cause des maux de tête aux représentants de la Commission canadienne des transports et du Canadien National.**

Des vents capricieux ont compliqué les opérations de nettoyage sur les lieux où 35 wagons d'un convoi du Canadien

National composé de 71 wagons ont déraillé au cours du weekend. Personne n'a cependant été blessé.

Les wagons, dont certains contenaient du propane et d'autres produits chimiques, ont quitté les voies peu après minuit dans la nuit de samedi à dimanche. Un wagon-citerne de propane a explosé et un autre a pris feu.

#### ATELIERS D'INITIATION A LA CULTURE ET A L'ARTISANAT (esprit communautaire)

#### LES ATELIERS OFFERTS:

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| DESSIN-PEINTURE I ET II    | CROCHET                   |
| POTERIE                    | EMAUX SUR CUIVRE I ET II  |
| CERAMIQUE I ET II          | MACRAME                   |
| TISSAGE I ET II            | PIANO                     |
| COUTURE I ET II            | THEATRE POPULAIRE I ET II |
| CUIR                       | MENUISERIE                |
| HARMONICA                  | PHOTOGRAPHIE              |
| BATIK (teinture de tissus) | TEINTURE VEGETALE         |
| ROTIEN                     | FILLAGE LAINE             |
| TRICOT                     | GUITARE                   |
| COURTE-POINTE              | SCULPTURE SUR BOIS        |

Inscription avant 1er février \$10.00 / atelier, 1 fois / semaine pendant 12 semaines.

Foyer de Culture Populaire l'Accents 187, Laurier - Sherbrooke - 563-5959

## Le procès des quatre membres de la GRC reporté au 17 mai

**ST-JEAN, Québec (PC) — Le début du procès des quatre membres de la GRC accusés d'avoir, en avril 1972, volé de la dynamite a été reporté, lundi, au 17 mai.**

Les quatre hommes, accusés d'avoir volé 56 bâtons de dynamite, à St-Gregoire-d'Iberville, sont les sergents Normand Chamberland et Bernard Dubuc, qui étaient constables à l'époque de l'incident qui

leur est reproché: le constable Richard Daigle, qui détenait alors le même grade; et l'ancien officier Donald McLeery, qui était sergent à l'époque.

Les quatre font partie d'un groupe de 11 membres de la GRC mis en accusation pour divers délits commis au Québec au début des années 70.

Le juge Jean Frederick, de la Cour provinciale à St-Jean, à quel-

que 40 km au sud-ouest de Montréal, a accordé cet ajournement après que les avocats en présence aient argué qu'il serait préférable d'attendre le résultat du procès d'un autre des 11 accusés, l'inspecteur Claude Vermette, procès qui débutera probablement en mars et qui constituera une cause-type pouvant éventuellement déterminer l'issue des autres procédures.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, qui officie dans toutes les causes, et les avocats de la défense se sont mis d'accord, en décembre, à l'effet que le procès de Vermette devrait être le premier à avoir lieu.

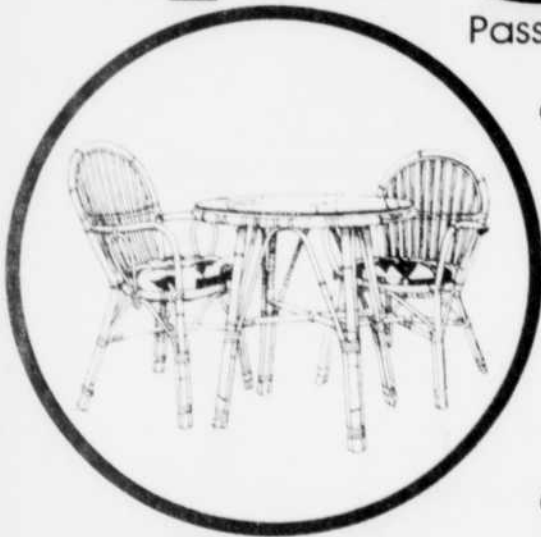
Aucune date n'a cependant encore été fixée pour le procès de Vermette, bien que tous les avocats en présence soient en faveur de son début pour le 22 mars.

Leur enquête préliminaire relativement à la mort du bébé Samuel Giguère, 2 ans, aura lieu le 25 janvier. Avec d'autres membres de la secte, trouvés responsables de ce décès par le coronar, Thériault et Gi-

# BOWRING

## Solde mi-saison

### Épargnez jusqu'à 50%



ENSEMBLE 3 PIÈCES EN ROTIN  
Table de 28" recouverte d'une vitre et 2 fauteuils avec coussins

Passez dès maintenant chez Bowring et venez constater nos soldes époustouflants! Soldes de manufacturier... Soldes d'inventaire... Soldes spéciaux. Hâtez-vous car les quantités sont limitées. Ces rabais sont en vigueur à partir du 12 janvier.

Notre spécial d'inventaire: lingerie de table de première qualité. Disponible en plusieurs teintes et motifs. Fabrication coton et polyester facile d'entretien. Napperons: à partir de 1,99\$ Serviettes de table: à partir de 0,99\$

# Feldcrest

## Épargnez jusqu'à 30%

Cette offre spéciale se termine le 30 janvier ou jusqu'à épuisement des stocks alors venez profiter de ces magnifiques rabais sur nos serviettes de première qualité offertes dans un assortiment de couleurs et modèles.

Carrefour de l'Estrie



# GASTON CÔTÉ INC.

1000, GALT EST, SHERBROOKE, QUE.

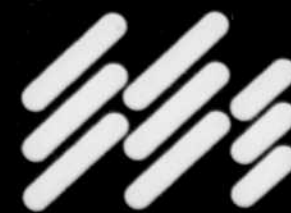
569-9841

# RADIO

L'INFORMATION À CJRS

"TOUTE UNE ÉQUIPE"

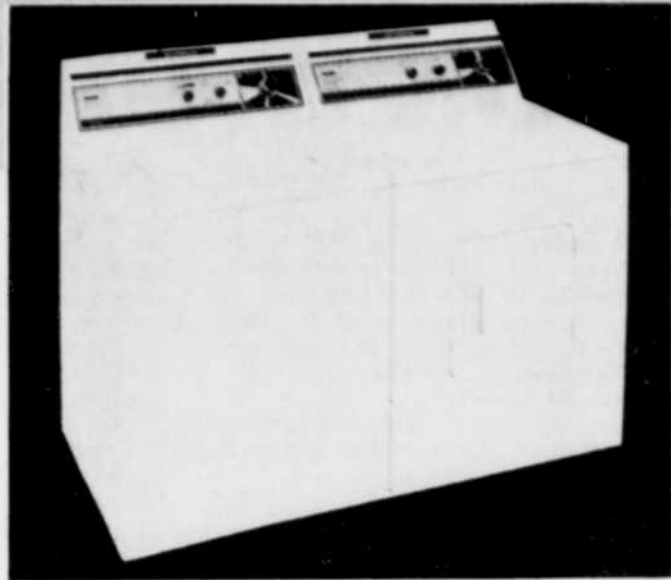
Robert Lévesque — Onil Proulx — Paul Tremblay  
Jean-Pierre Martel — Réjean Joly



1510/CJRS  
RADIO  
SHERBROOKE



Chaise berçante en bois \$59



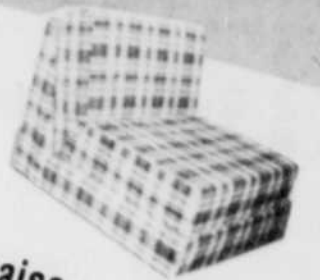
Laveuse et sècheuse **Inqlis** PRIX SPECIAL BOISVERT!



Four à micro ondes A partir de \$459



Téléviseur noir/blanc 12" à partir de \$99 **HITACHI** Electrohome Sylvania Chânes stéréophoniques aussi en réduction



Chaise lit \$59



Chaise berçante pivotante. Couverture tissu. \$169



Télécouleur 20" \$549 **HITACHI**

Les seuls télécouleurs qui donnent une garantie de 20 ans sur les mini-circuits transistorisés, en plus d'une garantie de 3 ans sur les autres pièces et sur la main-d'œuvre.



**ATTENTION FUTURS COUPLES REDUCTIONS \$\$\$**

Sur ameublement pour 3 pièces. Choix, qualité.

# VENTE DE JANVIER

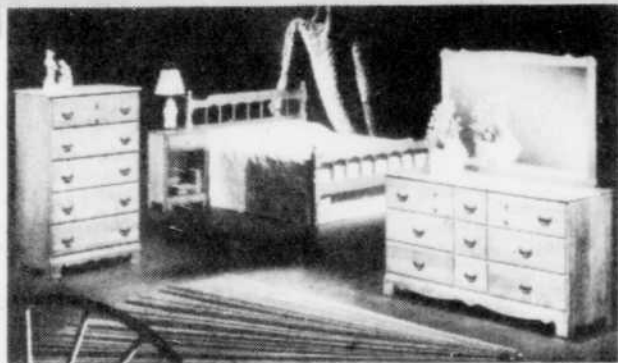
chez GILLES BOISVERT MEUBLES

**\$700 000 D'AMEUBLEMENT**

**RABAIS DE 10% à 50%**

Pour tous les goûts dans les styles colonial, canadien, contemporain, moderne ou futuriste.

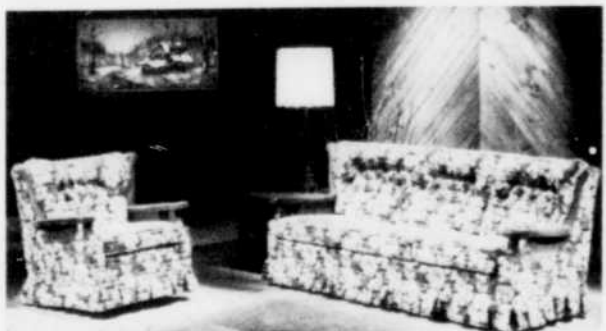
SURVEILLEZ LES ETIQUETTES "ECHANTILLONS DE PLANCHER ET EPARGNEZ DAVANTAGE



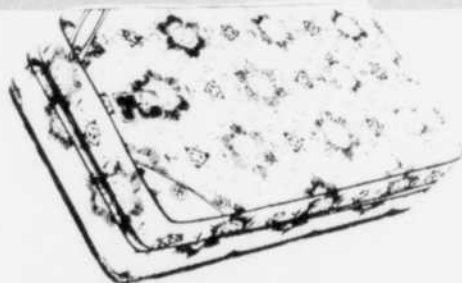
Bureau triple, miroir, commode 5 tiroirs, tête de lit.



Table rectangulaire et 4 chaises



Sofa et chaise berçante **Spécial: Ameublement 3 pièces Prix Boisvert \$1499** Prix suggéré \$2084.



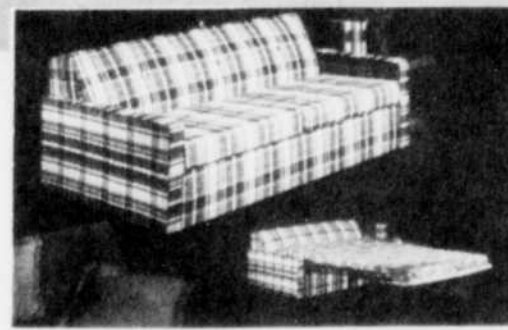
Ensemble base et matelas **Chiro - 54"** Autres ensembles à partir de \$99.00 **\$259**



Chaise berçante sur billes A partir de \$89 Choix de 15 modèles



Etagère murale A \$174 B \$139 C \$194



Divan-lit avec matelas A partir de \$259

**VENEZ CONSTATER PAR VOUS-MEME LES AUBAINES "BOISVERT"**

**80**

mobiliers de cuisine et de salle à manger

**75**

mobiliers de chambre

**80**

mobiliers de salon

**EN ETALAGE AU MAGASIN**

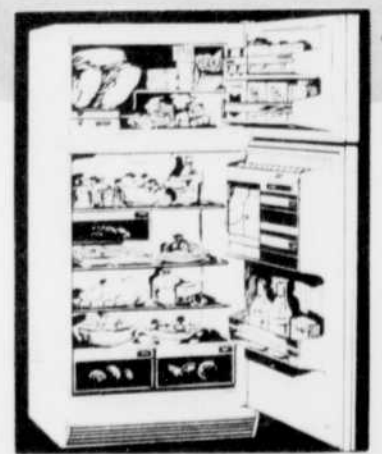


Congélateur 7 pi. cu. A partir de \$249

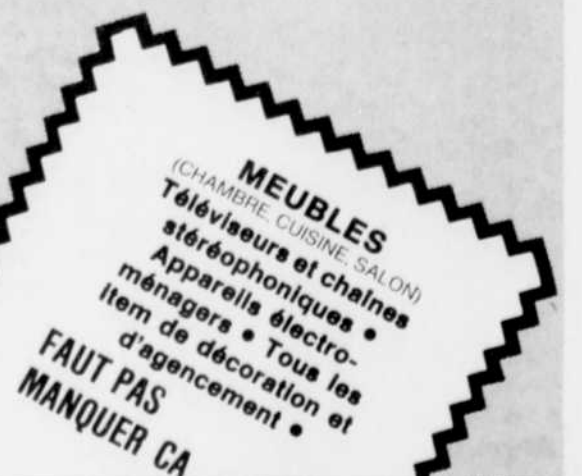


Cuisinière 30 po. DeLuxe \$429

Venez voir nos électroménagers: Inqlis, General Electric, Wood, Jenn-Air • Cuisinières • Réfrigérateurs exempts de taxe.



Réfrigérateur 15 pi. cu. \$549



TOUJOURS UN BON INVESTISSEMENT CHEZ

**GILLES BOISVERT MEUBLES**

563-4743

231, King ouest, Sherbrooke



20 ANS DE SUCCÈS

LE GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE LA RUE KING OUEST, QUI REpond A VOS GOÛTS ET A VOTRE BUDGET.

MISE DE COTE

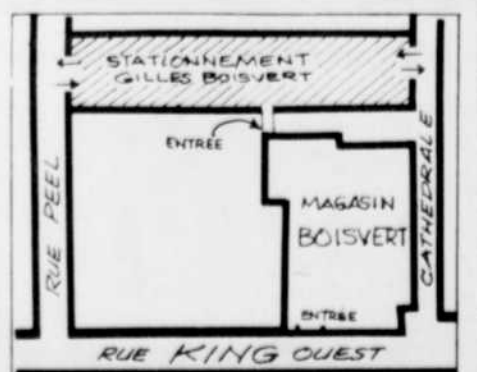
Livraison, déballage et installation chez vous GRATUITEMENT.

STATIONNEMENT GRATUIT (et) Coin Peel et King ouest

Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec.



DISPONIBILITE DE CREDIT



Conférence fédérale-provinciale sur la formation professionnelle

# Aucune entente

VANCOUVER (PC) — La conférence fédérale-provinciale des ministres de la Main-d'œuvre, réunie lundi à Vancouver pour débattre du projet fédéral de refonte du régime de la formation professionnelle (dont le budget s'inscrit à \$960 millions), n'a pas abouti, mais les deux paliers de gouvernement ont convenu de reprendre les pourparlers afin de tenter d'aplanir leurs divergences.

Tel est le résultat d'une journée de discussions, au début de laquelle les provinces ont accusé Ottawa de chercher à empiéter sur leur juridiction en matière d'éducation.

M. Jim Horsman, ministre de la Main-d'œuvre de l'Alberta et président du groupe des 10 ministres provinciaux, a déclaré que le ministre fédéral de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, avait donné l'assurance aux provinces qu'il n'était pas question d'empiéter sur leur juridiction.

Les provinces, dit-il, comptent étudier soigneusement le projet pour s'assurer de la véracité des assurances de M. Axworthy. Les deux parties sont convenues de créer des groupes conjoints chargés d'étudier le projet en deux mois. Les ministres provinciaux se réuniront ensuite seuls, avant de

reprendre la conférence avec M. Axworthy.

"Il n'y a eu entente finale sur aucune des propositions faites. Par contre, il n'y pas eu non plus mécontentement final", a déclaré M. Horsman, au cours d'une conférence de presse conjointe qu'il tenait avec M. Axworthy, qui a déclaré, pour sa part, qu'il estimait que les divergences pouvaient être aplanies.

Plus tôt dans la journée, les provinces avaient estimé que le projet fédéral empiéterait sur leur juridiction en matière d'éducation, réduisant les fonds qu'elles reçoivent et débou-

cherait sur un dédoublement qui équivaldrait à un gaspillage des fonds publics.

M. Horsman avait affirmé que l'atmosphère à la conférence était tendue. Il avait accusé M. Axworthy de n'avoir pas consulté les provinces, ajoutant qu'une tension pourrait s'établir dans les relations fédérales-provinciales si M. Axworthy mettait à exécution sa promesse d'appliquer son projet, même si les provinces n'étaient pas d'accord.

De son côté, M. Axworthy avait tenté de minimiser l'hostilité des provinces.

# Le maire Klein s'attire les foudres de l'Ouest du pays

CALGARY (PC) — Les remarques désobligeantes du maire Ralph Klein au sujet des étrangers qui sont expulsés de la ville "à coups de pied au derrière" a provoqué une vague de protestations de la part de la Ligue des libertés civiques de Calgary de même que des cris d'indignation des journaux et organismes de l'Est canadien.

Le premier magistrat, un ex-animateur radiophonique, a déclenché cette tempête de protestations dans une allocution devant le Calgary Newcomers Club. Il attribuait le taux croissant de la criminalité à Calgary à la présence de plus en plus nombreuse d'étrangers en quête d'un emploi. Il ajoutait que la population de Calgary devait être protégée contre la présence de ces "indésirables", même s'il faut se "conduire en cowboys" pour s'en débarrasser.

Dans un éditorial intitulé "Nastie Ralphie" (villain garnement) l'Edmonton Journal écrit que le maire a rendu un bien mauvais service à sa ville et à sa province par ses "remarques intempestives".

Le maire Klein a tenté de se racheter en di-

sant dans une lettre aux lecteurs, au conseil de ville et à la Ligue des libertés civiques qu'il avait mal choisi ses mots.

"Si mes remarques ont blessé des citoyens de d'autres régions du pays, je m'en excuse", a dit le premier magistrat.

## Réfugiés polonais lorgnant vers le Canada

# Longue liste d'attente

OTTAWA (PC) — Des milliers de réfugiés polonais désireux de s'installer au Canada devront faire leur deuil d'une éventuelle nationalité canadienne en raison des contingents d'immigrants et de l'absence de parrainages individuels de la part des Canadiens.

Environ 17.000 Polonais qui se sont réfugiés en Autriche attendent des nouvelles de leur demande de visa pour le Canada et des milliers d'autres font des démarches dans d'autres capitales européennes dans l'espoir d'entreprendre une nouvelle vie au Canada.

Puisqu'un grand nombre de Polonais ont formulé une demande de visa avant même l'application de la loi martiale, le 13 décembre, il y a tout lieu de s'attendre à ce que le nombre de requêtes augmentera considérablement au cours des prochains mois.

Au cours de l'année dernière, le Canada a admis environ 6.500 Polonais, dont environ 2.500 en vertu de règlements moins sévères annoncés en octobre, sans compter les 120 marins polonais qui ont demandé et obtenu l'asile politique au Québec

et en Colombie-Britannique récemment.

La longue liste d'attente à Vienne provient de ce que 7.859 demandes de visa ont été reçues en 1981, représentant en moyenne deux ou trois personnes. Mais seulement 3.000 de ces visas ont été accordés jusqu'ici.

Par contre, Ottawa n'a manifesté aucune intention de hausser le plafond de 6.000 concernant le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement lui-même et qui seront admis au Canada au cours de l'année de divers pays de l'Europe de l'Est.

## Les tribunaux britanniques et la cause des Indiens du Canada

# Requête débattue jeudi

LONDRES (PC) — La question de savoir quelles sont les obligations de la Grande-Bretagne vis-à-vis des Indiens du Canada, si obligations il y a, sera débattue devant les tribunaux britanniques des jeudi plutôt que le 1er février, comme prévu initialement.

Le gouvernement canadien ont réussi à obtenir que la cause soit débattue plus tôt que prévue en dépit des objections soulevées par les avocats de l'Association des Indiens de l'Alberta.

"Nous sommes pressés, comme vous le savez sans doute", a commenté un représentant gouvernemental.

Le gouvernement canadien veut que la question soit réglée au plus tôt de façon à ce que le Parlement de Westminster puisse procéder de façon expéditive avec le projet de loi visant à amender puis à rapatrier la constitution canadienne.

Mais les Indiens de l'Alberta, qui ont eux-mêmes soumis leur requête aux tribunaux britanniques, en décembre, ne voulaient pas que la cause soit entendue avant le 1er février, parce que des discussions se poursuivent avec des Indiens d'autres provinces qui songent à se joindre à eux dans cette bataille juridique.

Réformant une décision d'un tribunal inférieur, la Cour d'appel a décidé, le 21 décembre, d'accorder aux Indiens albertains l'occasion de contester l'opinion officielle du gouvernement d'Ottawa voulant que la Grande-Bretagne n'a plus d'obligations à l'endroit des Indiens.

Les procureurs du

# Trois contrôleurs aériens congédiés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a congédié trois contrôleurs du trafic aérien, de Toronto, qui, en août dernier, avaient refusé de guider des avions venant des Etats-Unis.

neuf autres contrôleurs avaient été suspendus pour trois jours, un pour cinq jours et deux pour 10 jours ou plus. D'autres auraient reçu des

suspensions d'une journée.

M. Austin a précisé que 112 contrôleurs avaient déjà purgé leurs suspensions.

# Deux Challenger pour 27 millions \$

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Défense a fait savoir qu'il consacrera 27 millions \$ à l'achat de deux Challenger de Canadair, pour le

transport d'officiers et de ministres.

Les deux jets vont remplacer l'avion Falcon, qui remplit actuellement les mêmes fonctions.



**Rabais! Ensemble polyester à prix d'aubaine.**

Toute seyante, la robe a une encolure dégagée, des manches courtes raglan, une glissière au dos et une ceinture. La veste sans col très légère possède des manches trois-quart et deux poches plaquées. L'ensemble imprimé de petites feuilles est dans les tons de rose. Tailles 12 à 20 et 16 1/2 à 24 1/2. Lavable en machine. Rayon 741.

Prix courant Eaton 52.00

**34<sup>99</sup> ch.**

## A prix étincelant, dormeuses avec diamants

montés sur pivots. Les diamants sont enchâssés dans des griffes en or 14 carats, jaune ou blanc.

Deux diamants de 2 points chacun.

Prix Eaton **49.99** la paire

Deux diamants de 5 points chacun.

Prix Eaton **149<sup>99</sup>** la paire

Deux diamants de 8 points chacun.

Prix Eaton **249.99** la paire

(Monture en or jaune sur commande spéciale seulement).

Rayon 215, Rez-de-chaussée.



# « Un bon comptable agréé et un directeur de banque compétent: une équipe de conseillers précieux ».

Nicole Giguère, présidente de Nicole Giguère et Cie Ltée

« Après quelques années d'expérience dans le domaine du placement de personnel, j'ai décidé de former ma propre compagnie. Pour réussir, il m'a fallu apprendre à planifier. Lorsque j'ai jugé qu'il était temps de prendre de l'expansion, j'ai fait appel aux services d'un comptable agréé, qui, après avoir analysé mes bilans, m'a assurée que je pouvais me le permettre. En affaires, il est important de s'assurer les services de spécialistes qualifiés et objectifs. »

« Un bon comptable agréé spécialisé dans le domaine de la petite et moyenne entreprise et un directeur de banque compétent, des conseillers précieux qui ont à coeur votre réussite. »

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de fiscalité, de planification financière, de comptabilité et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un conseiller précieux, qui peut contribuer à votre succès en affaires.



# EATON